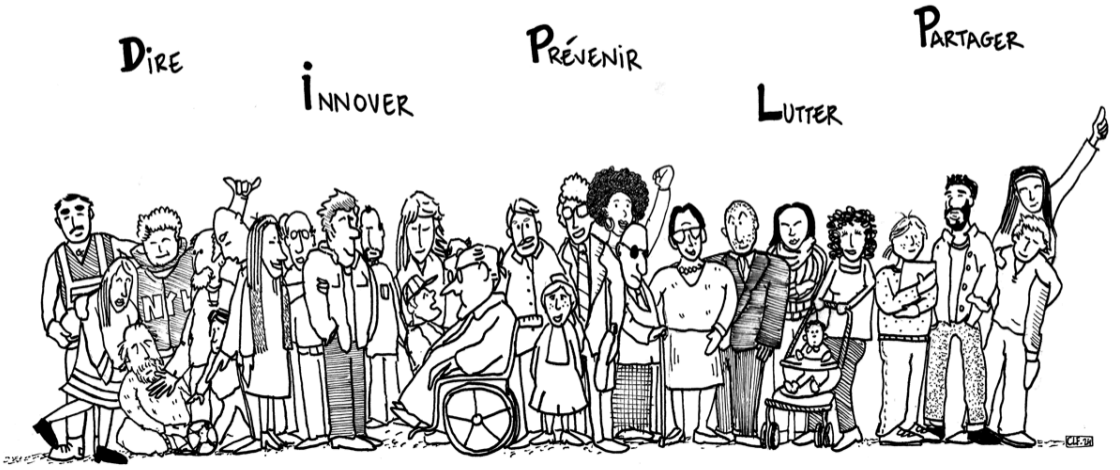
Afficher dans le navigateur

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté



LA LETTRE DE LA **DIPLP**

La DIPLP : c'est pas parce qu'on a un nom imprononçable qu'on n'agit pas!

Septembre 2026



Définition de la pauvreté

Seuil monétaire ? Reste à vivre ? Vulnérablité ? Capabilité ?....

L'EDITO

La pauvreté est sans doute l'un des sujets les moins bien définis et les moins bien posés. Certes, à chaque publication de l'INSEE, le nombre de pauvres en France alimente, souvent superficiellement et fugacement, le débat public pourtant, une question essentielle reste souvent dans l'ombre : de qui parle-t-on exactement lorsque l'on parle des pauvres ?

Aujourd'hui, la mesure de référence repose principalement sur un seuil monétaire fixé à 60 % du revenu médian. Cet indicateur a le mérite de la simplicité et permet des comparaisons dans le temps et entre pays. Mais il présente aussi des limites importantes. Pourquoi 60 % plutôt que 50 % ? En quoi une personne vivant juste en dessous de ce seuil serait-elle pauvre alors qu'une autre, située quelques euros au-dessus, ne le serait pas ? La pauvreté ne peut se réduire à une frontière statistique aussi fragile. Le seuil à 60 % du revenu médian n'est pas une vérité scientifique mais une convention statistique. Sa pertinence ne doit donc jamais dispenser d'une réflexion sur les réalités concrètes qu'il est censé mesurer.

Cette approche arbitraire tend à confondre mesure et réalité sociale. Elle produit une photographie globale utile, mais insuffisante pour comprendre les difficultés concrètes vécues par les personnes concernées. Car la pauvreté n'est pas uniquement un niveau de revenus ; elle est avant tout l'incapacité à satisfaire des besoins essentiels et à participer pleinement à la vie sociale.

Il est temps de s'intéresser davantage au « reste à vivre ». Deux ménages disposant du même revenu peuvent connaître des situations radicalement différentes selon leur situation familiale ou géographique selon leurs dépenses contraintes : logement, énergie, transport, santé, alimentation, habillement, soins ... Une fois ces charges acquittées, le reste à vivre permet d'approcher la réalité quotidienne des arbitrages, des renoncements et des fragilités. Il offre une lecture beaucoup plus fine des vulnérabilités que les seuls indicateurs de revenus.

Mieux définir la pauvreté, c'est aussi mieux répondre à une question fondamentale : qui sont les pauvres ? Les représentations collectives restent souvent prisonnières de clichés tenaces. Dans l'imaginaire de beaucoup, le pauvre demeure marginal, éloigné de l'emploi, parfois même responsable de sa situation et profiteur du système. Or la réalité est bien différente. On trouve aujourd'hui parmi les personnes en difficulté des travailleurs pauvres, des familles monoparentales, des retraités pauvres, des étudiants, des personnes en situation de handicap ou encore des ménages qui travaillent mais ne parviennent plus à absorber l'augmentation de leurs dépenses contraintes.

Il est temps de sortir d'une vision réductrice de la pauvreté fondée sur le seul revenu pour mieux prendre en compte les privations, les parcours de vie et le reste à vivre. Non pour complexifier le débat, mais pour le rendre plus juste et plus efficace. Cette meilleure compréhension est essentielle pour installer un débat public plus serein et surtout plus constructif. Car une mesure imparfaite nourrit des représentations simplistes qui conduisent parfois à des politiques inefficaces. Lorsque la pauvreté est appréhendée de manière uniforme, les réponses publiques tendent à l'être également. On multiplie les dispositifs généraux, les catégories administratives et les mécanismes standardisés.

Une mesure plus fine de la pauvreté permettrait donc un pilotage plus efficace des politiques publiques. L'enjeu ne serait plus seulement de déployer des dispositifs, mais de répondre à des besoins réels, identifiés et évalués. Ce changement de regard est fondamental : il s'agit moins de gérer des dispositifs que de comprendre des situations de vie.

La question n'est pas statistique, elle est démocratique. Une société qui ne sait pas précisément ce qu'elle mesure peine à savoir ce qu'elle combat. C'est à cette condition que nous pourrons dépasser les préjugés, mieux orienter l'action publique et construire des réponses adaptées aux réalités vécues. Comme l'a montré l'économiste et prix Nobel Amartya Sen, le véritable sujet n'est pas seulement celui des ressources dont disposent les personnes, mais celui de leurs capacités réelles à mener une vie libre et digne parce que la pauvreté est d'abord une privation de libertés concrètes. Mieux la définir, c'est déjà commencer à mieux la combattre.



Anne Rubinstein

Déléguée interministérielle à la prévention et
à la lutte contre la pauvreté

LA PAROLE À

3 personnes en situation de pauvreté et au sociologue Jim Ogg



Trois témoignages de personnes concernées par des situations de pauvreté à qui on a posé les questions :

Comment la pauvreté se traduit-elle dans votre vie et dans votre quotidien ?
Comment avez-vous vécu le basculement dans la pauvreté et qu'est-ce qui a marqué ce changement de situation ?

Nafissa

Maman de 2 enfants, Déléguée du CRPA

La pauvreté est un mot très dur pour moi, pourtant je la subis tous les jours : quand je ne peux pas subvenir aux besoins de mes enfants, quand je ne peux pas leur acheter un petit bonbon, leur payer un petit tour de manège, leur acheter des vêtements, fêter leurs anniversaires, payer l'essence pour les emmener quelque part, je la vis au vrai sens du mot quand j'ai des difficultés à leur acheter les fournitures scolaires ou payer leurs sports !!, plein et plein d'exemples que je peux vous citer...

Florence

Retraitée, Déléguée du CRPA

Je fais partie de l'équipe de délégués du CRPA et de la FAS Centre-Val de Loire depuis juillet 2021. Avant cela, j'ai longtemps travaillé dans ma vie, les dernières années d'activité, j'étais auxiliaire de vie, un métier que j'ai aimé exercé, auprès de personnes à domicile, j'aime les gens.

Et puis, le 14 avril 2015, j'ai eu un accident du travail, quand j'ai appris par le kinésithérapeute qui me soignait, que je n'exercerais plus jamais mon métier, j'ai plongé dans la dépression en 48 heures,

C'est tellement dur que je ne peux pas donner une réponse au (pourquoi moi je n'ai pas ?? De mon fils) et cela sans parler de ce dont moi j'ai envie ....

Alors que je vivais bien auparavant..., je travaillais !! = j'étais autonome, j'ai dû malheureusement quitter mon pays et ce n'est pas pour le plaisir mais pour une demande d'asile, durant cette période d'attente je n'ai pas le droit de travailler, alors ça me met en difficulté financière et je deviens précaire (pauvre), car pour moi le mot pauvre désigne une personne inhumaine sans sentiment et Je ne le suis pas.

Je me vois bénéficier de l'aide alimentaire, je me sens humiliée indigne car je peux travailler, mais je n'ai pas l'autorisation pour.

Je fais beaucoup d'heures de bénévolat juste pour me réconcilier dire que, je ne suis pas une assistée sans volonté qui profite des aides.

Témoignage anonyme
Membre du 5ème collège du CNLE

La pauvreté se traduit dans la restriction alimentaire, le fait de ne pas faire de sorties par manque de moyens, de ne pas partir en vacances et de ne pas pouvoir se faire plaisir.

Mon changement de situation est survenu lorsque mon principal client (je suis à mon compte), n'a pas pu me payer pendant 3 mois et que je n'avais pas d'autres revenus que ce contrat. Du coup le basculement s'est fait très vite et a été assez brutal avec des loyers impayés pour pouvoir manger. Et j'ai des difficultés à me projeter dans l'avenir depuis.

pourquoi je pleurais, parce que je n'avais plus une vie normale, une vie, travailler.

J'ai développé ensuite une fibromyalgie, je vis avec, j'ai digéré le fait que je ne puisse pas retravailler dans un autre métier (secrétaire, je l'ai été pendant des années, secrétaire juridique en droit de la sécurité sociale, commerciale, comptable).

Et j'ai basculé, dans la pauvreté, indemnités journalières accident du travail, indemnités journalières maladie, complément de revenu avec une allocation adulte handicapé, moins de revenus, perte de logement, hébergement en structure.

La pauvreté au quotidien, c'est ne pas savoir comment on va réussir à vivre tout le mois, avoir moins de revenu, ne plus arriver à payer ses charges, essayer d'avoir de quoi se nourrir, perdre son logement, l'angoisse du lendemain, les loisirs on oublie, partir en vacances on en parle même pas.

J'ai réussi à me reconstruire psychologiquement, avec des séquelles, des douleurs, un handicap, et depuis bientôt 6 ans, je ne suis plus en dépression.
Après, j'ai connu la FAS, j'ai retrouvé confiance en moi, et même si j'ai connu des galères, si j'ai l'impression d'avoir touché le fond, d'avoir coulé, de m'être retrouvée démunie, j'ai retrouvé que comme tout un chacun, j'ai des compétences, des qualités, des défauts.

J'ai repris confiance en moi, je suis devenue déléguée, porter la parole des personnes en situation de pauvreté, je le fais parce que je connais la pauvreté, je sais ce que c'est.
Aujourd'hui, je suis en retraite, au vu des barèmes officiels, je suis toujours pauvre, mais je le vis mieux."

Jim Ogg
Sociologue
Chercheur associé à l'unité de recherche sur le vieillissement
Caisse nationale d'assurance vieillesse



Quand on parle de « pauvreté », de quoi parle-t-on exactement et quelle différence faites-vous entre la pauvreté et la « précarité », si vous considérez qu'il en existe une ? Pourquoi est-il si difficile de donner une définition unique de la pauvreté ?

Être pauvre ou vivre dans la pauvreté a traditionnellement été associé à un manque d'argent et de ressources financières. Souvent qualifiée de « pauvreté absolue », la pauvreté est désormais reconnue comme un phénomène complexe pouvant revêtir des significations différentes selon les individus, tout comme les définitions qui sont mobilisées. Il convient de souligner que la pauvreté peut être considérée relative dans la mesure où elle décrit une situation vécue par un individu, des familles ou certains segments de la population ne disposant pas des ressources nécessaires pour accéder aux biens et services ou pour participer aux activités sociales courantes de la société à laquelle ils appartiennent.
La pauvreté se distingue de la précarité en ce que cette dernière renvoie à un état d'insécurité empêchant toute projection dans l'avenir, même lorsque les revenus actuels permettent de couvrir les besoins fondamentaux. Elle est souvent assimilée au fait de vivre sans un filet de sécurité qui procure, par exemple, un emploi stable.

Les indicateurs permettent-ils vraiment de rendre compte des situations de pauvreté dans toute leur diversité ? Qu'est-ce qui peut échapper aux statistiques ?

Il devient de plus en plus évident qu'une nouvelle approche de la mesure de la pauvreté, reflétant mieux sa nature et les expériences vécues, est nécessaire. Plutôt que de se concentrer sur la pauvreté monétaire, les indicateurs devraient inclure l'ensemble des ressources matérielles. Un tel indicateur est actuellement en cours de développement au Royaume-Uni par le Social Metrics Commission, où les charges incompressibles auxquelles certaines familles sont confrontées et qui les exposent davantage à la pauvreté sont prises en compte.
Il s'agit notamment des surcoûts liés au handicap, des frais de garde d'enfants ainsi que des dépenses de loyer ou de remboursement de prêt immobilier. Par ailleurs, il est nécessaire de prendre en compte le vécu subjectif de la pauvreté et son incidence sur l'individu concerné.

Le titre de votre ouvrage invite à « mieux comprendre les indicateurs de pauvreté pour mieux la combattre » ; en quoi, selon-vous, une meilleure compréhension de ces indicateurs peut-elle concrètement améliorer les politiques de lutte contre la pauvreté ?

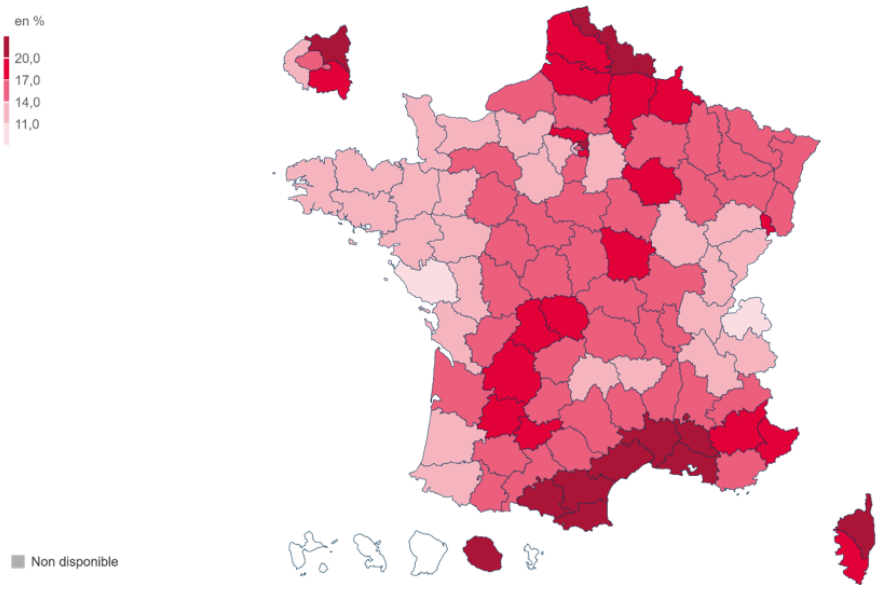
Au terme d'un examen de l'abondante littérature et des recherches consacrées à la pauvreté, tant à l'échelle nationale qu'internationale, la conclusion majeure qui s'impose est la suivante : si l'on appréhende la pauvreté comme un phénomène dynamique et que l'on comprend les mécanismes par lesquels les individus et les familles y entrent et en sortent au fil de leur parcours de vie, on disposera des éléments fondamentaux pour mettre en œuvre des mesures efficaces de lutte contre la pauvreté persistante et la précarité.
La pandémie de Covid, le changement climatique et les conflits mondiaux constituent une dimension supplémentaire à prendre en compte lors de l'élaboration de telles mesures. Ces pressions ont un effet cumulatif sur la pauvreté qui touche de manière disproportionnée les familles à faibles revenus. Des mesures à court terme visant à alléger les coûts de l'énergie, de l'alimentation et du logement sont essentielles pour préserver les individus et les ménages de la pauvreté.

📊 CHIFFRES CLÉS

En 2024,
9,8 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté monétaire en France hexagonale
soit **15,4 %** de la population.

Ce taux varie fortement selon les territoires.

Insee, Filosofi 2023



Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2023.

Début 2025,
13,5% des personnes vivant dans un logement ordinaire sont en **situation de privation matérielle et sociale**
(au moins 5 items de privations)

Insee 2026, « Privation matérielles et sociales de 2020 à 2025 »

En 2024,
La moitié des personnes pauvres en France hexagonale
vit avec **moins de 1 074€ par mois**, soit **19,7% de moins que le seuil de pauvreté** (fixé à **1 337€**)

Insee 2026, « Niveau de vie et pauvreté en 2024 »

En 2023,
21% des personnes résidant en France hexagonale et âgées de **plus de 18 ans s'estiment pauvres**
et
16% craignent de le devenir dans les **5 prochaines années**.

Baromètre d'opinion de la Drees 2023

LE SAVIEZ-VOUS ?

Diagnostic de la pauvreté en France

Mesurer la pauvreté au-delà du taux de pauvreté monétaire

Le taux de pauvreté monétaire est l'indicateur le plus communément mobilisé pour mesurer la pauvreté en France. Il ne permet cependant pas, à lui seul, d'appréhender l'ensemble du phénomène de pauvreté, et gagne à être complété par d'autres indicateurs.

Le taux de pauvreté monétaire, l'indicateur de référence

Le taux de pauvreté désigne la part de la population dont le niveau de vie – le revenu disponible, ajusté selon la taille et la composition du ménage – est inférieur au seuil de pauvreté. En France, ce seuil est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population, soit 1 337 € par mois pour une personne seule en 2024. D'autres conventions sont parfois admises, faisant sensiblement varier le taux de pauvreté :

Taux de pauvreté en 2024 selon le seuil de pauvreté

Convention retenue	Seuil de pauvreté	Taux de pauvreté
40 % du niveau de vie médian	891 €	4,5 %
50 % du niveau de vie médian	1 114 €	8,8 %
60 % du niveau de vie médian	1 337 €	15,4 %
70 % du niveau de vie médian	1 560 €	22,8 %

Note : le niveau de vie médian est de 2 228 € par mois pour une personne seule en 2024.
Champ : France hexagonale, individus vivant dans un ménage en logement ordinaire et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Source : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2024.

Sous un même seuil, être pauvre recouvre toutefois des situations très hétérogènes : le taux de pauvreté comptabilise de la même façon un ménage dont le niveau de vie est inférieur de quelques euros au seuil et un autre dont le niveau de vie s'en trouve très en deçà. Le taux de pauvreté nivelle ainsi, autour d'un même chiffre, des situations pourtant très disparates entre les ménages. C'est pourquoi l'Insee publie chaque année un second indicateur, l'intensité de pauvreté, qui mesure à quel point le niveau de vie des personnes pauvres est éloigné du seuil de pauvreté. Ainsi, en 2024, la moitié des personnes pauvres en France hexagonale ont un niveau de vie inférieur à 1 074€ par mois, soit 19,7 % de moins que le seuil de pauvreté

À noter. Le taux de pauvreté étant calculé à partir du niveau de vie médian de la population, il peut évoluer sans que le niveau de vie des personnes à bas revenus ne change. Une baisse du niveau de vie médian peut ainsi faire sortir statistiquement certaines personnes de la pauvreté, sans que leur niveau de vie n'ait progressé. Ce même calcul peut aussi masquer une progression du niveau de vie des plus modestes : en 2024, celui-ci augmente, mais le taux de pauvreté est resté stable, faute d'avoir progressé plus vite que le niveau de vie médian [1].
Le taux de pauvreté n'est donc pas tant un indicateur de suivi de l'évolution du niveau de vie des plus modestes qu'un indicateur relatif rendant compte de son écart avec le niveau de vie de l'ensemble de la population.

[1] En 2024, le niveau de vie des deux premiers déciles a progressé respectivement de 1,7 % et 2,1 % en euros constants, contre 1,8 % pour le niveau de vie médian (C. Rieg et A. Rousset, « Niveau de vie et pauvreté en 2024 », *Insee Première* n° 2117, Insee, juillet 2026).

Des populations hors du champ de la mesure

Le taux de pauvreté monétaire publié chaque année au niveau national ne couvre ni l'ensemble du territoire français, ni l'ensemble de la population résidente. Sont laissés hors de ce champ :

- les territoires ultramarins ;
- les ménages dont la personne de référence est étudiante ;
- les personnes ne vivant pas en logement dit ordinaire, notamment les personnes sans domicile fixe et celles résidant en structure collective (maison de retraite, centre d'hébergement, établissement pénitentiaire, etc.).

Cette omission n'est pas marginale : l'Insee estime que le nombre total de personnes pauvres, mesuré à 9,1 millions en 2021 sur le périmètre habituel, atteindrait 11,2 millions en intégrant l'ensemble de ces populations (Revenus et patrimoine des ménages, coll. Insee Références, Insee, 2024.)

Mesurer la capacité des ménages à couvrir leurs besoins courants : la privation matérielle et sociale et les budgets de référence

Par ailleurs, le critère monétaire ne suffit pas à lui seul à saisir l'ensemble du phénomène de pauvreté : certains ménages, bien qu'au-dessus du seuil de pauvreté, peuvent rencontrer d'importantes difficultés à couvrir l'ensemble de leurs besoins courants, du fait de leur lieu d'habitation, du coût de leur logement, du niveau de leur endettement ou encore de leur niveau d'accès aux services publics.
C'est pourquoi les instituts statistiques complètent la mesure de la pauvreté par des indicateurs non monétaires tels que la **privation matérielle et sociale.**

Est considérée en situation de privation toute personne se trouvant dans l'incapacité de couvrir, faute de ressources financières, **au moins cinq postes de dépense parmi une liste de treize** :

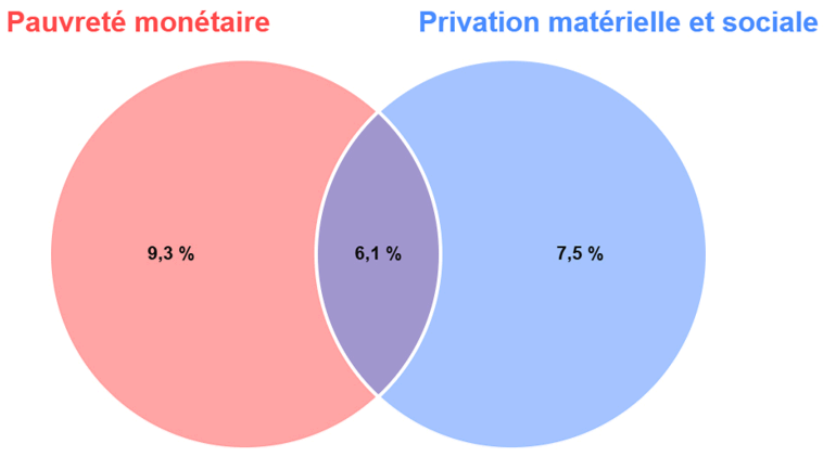
1. Faire face à une dépense non prévue de 1 000 euros
2. Se payer une semaine de vacances par an hors de chez soi

3. Remplacer des meubles usés ou abîmés
4. Avoir une activité de loisir payante régulière
5. Dépenser une petite somme d'argent librement chaque semaine pour soi-même
6. Chauffer suffisamment son logement
7. S'acheter des vêtements neufs
8. Payer à temps loyers, intérêts, factures
9. Manger de la viande, du poisson ou un équivalent végétarien tous les deux jours
10. Se retrouver avec des amis ou de la famille autour d'un verre ou d'un repas au moins une fois par mois
11. Se payer une voiture
12. Posséder deux paires de chaussures en bon état
13. Avoir accès à internet à domicile

Selon l'Insee, en 2025, en France, 13,5 % des personnes vivant dans un logement ordinaire sont en situation de privation matérielle et sociale.

L'intérêt de cet indicateur réside donc dans le fait d'évaluer la capacité *effective* des ménages à assumer certaines dépenses de la vie courante jugées relativement importantes socialement, indépendamment de leur niveau de vie. Les deux indicateurs (de pauvreté monétaire et de privation matérielle et sociale) ne se recoupent d'ailleurs pas totalement.

Recouvrement de la pauvreté monétaire et de la privation matérielle et sociale en 2023



Champ : France hors Mayotte, population vivant en logement ordinaire.
Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2023.

Cas types :

1. Pauvreté monétaire seule (9,3 %) : un retraité, propriétaire de son logement et sans crédit en cours a une pension qui le place sous le seuil de pauvreté monétaire. L'absence de loyer ou de remboursement limite donc ses charges fixes : il n'est donc pas comptabilisé en privation matérielle et sociale.
2. Privation matérielle et sociale seule (7,5 %) : un locataire du parc privé consacre une part importante de son revenu à son loyer. Cette charge peut peser lourd sur son budget, au point de générer des privations matérielles et sociales (il ne part pas en vacances, renonce à des sorties, réduit sa consommation de viande, etc.), alors même que son revenu se situe au-dessus du seuil de pauvreté monétaire.
3. Pauvreté monétaire et privation matérielle et sociale combinées (6,1 %) : un parent seul avec ses deux enfants, en emploi précaire, perçoit un revenu qui le place sous le seuil de pauvreté monétaire et en situation de privation (difficulté à chauffer son logement, à faire face à une dépense imprévue, à payer à temps ses factures, etc.).

> **À noter.** L'Insee utilise par ailleurs le recoupement de ces deux indicateurs, avec des seuils plus stricts, pour construire un indicateur de grande pauvreté permettant d'identifier les personnes les plus durement touchées par la pauvreté. Il retient pour le taux de pauvreté un niveau de vie inférieur à 50 % de la médiane et une privation matérielle et sociale extrême, avec 7 privations. Selon cet indicateur, en 2022, 2,3 % de la population vivant en logement ordinaire en France hors Mayotte sont en situation de grande pauvreté.

Une autre manière d'évaluer la capacité des ménages à couvrir l'ensemble de leurs besoins courants consiste à donner à ces besoins une valeur monétaire afin de les comparer à leurs revenus disponibles. C'est la démarche

entreprise par les **budgets de référence**.

Ces budgets fixent, selon par exemple la configuration familiale ou le lieu de vie, le montant nécessaire pour « faire face aux nécessités de la vie quotidienne et de participer pleinement à la vie sociale » . Un ménage dont le revenu disponible est inférieur à ce montant est considéré comme pauvre au sens budgétaire. Cette approche permet de faire apparaître un « halo de pauvreté » : des ménages qui, sans être pauvres au sens monétaire, disposent de ressources insuffisantes pour vivre dignement. L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), et après lui le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), ont porté des travaux en faveur de cette démarche, dont un récent rapport publié en 2022.

Ces indicateurs, aussi pertinents et utiles soient-ils, ne parviennent toutefois pas à rendre compte de toute la réalité de la pauvreté. En effet, ils laissent de côté certaines dimensions tout aussi déterminantes dans l'expérience de la pauvreté que le manque de ressources ou les privations matérielles et sociales. ATD Quart Monde et l'Université d'Oxford ont ainsi mené une recherche commune, associant des personnes en situation de grande pauvreté, afin d'identifier ces dimensions cachées.

En France, huit ont été identifiées :

1. La privation matérielle et de droits
2. Les peurs et les souffrances
3. La dégradation de la santé physique et mentale
4. La maltraitance sociale
5. La maltraitance institutionnelle
6. L'isolement
7. Les contraintes de temps et d'espace
8. Les compétences acquises et non reconnues

COUP DE PROJECTEUR SUR

Les différentes mesures de la pauvreté dans le monde.

Il n'existe pas une seule mesure de la pauvreté mais plusieurs approches selon les pays qui reflètent des conceptions différentes de ce qu'est "être pauvre". Certaines mesurent le manque de revenus, d'autres les privations concrètes de la vie quotidienne et d'autres encore les inégalités par rapport au niveau de vie général.

1. La pauvreté monétaire absolue :
l'approche la plus utilisée pour les comparaisons internationales.
L'idée est de définir un seuil minimal de revenu ou de consommation nécessaire pour couvrir les besoins essentiels (alimentation, logement, habillement, etc.).
Exemple : le seuil de pauvreté international de la Banque mondiale
La Banque mondiale utilise un seuil de 3 dollars par jour (en parité de pouvoir d'achat 2021) pour mesurer l'extrême pauvreté. Une personne vivant avec moins de ce montant est considérée comme extrêmement pauvre.
Cela permet la comparaison possible entre pays et c'est une mesure simple à comprendre. Mais cette mesure réduit la pauvreté à l'argent et ne tient pas compte de l'accès à l'éducation, à la santé ou aux services publics.

2. La pauvreté monétaire relative :
une approche surtout utilisée dans les pays développés
Ici, on considère qu'une personne est pauvre lorsqu'elle dispose de beaucoup moins de ressources que le reste de la société.
L'exemple européen :
L'Union européenne définit souvent comme pauvre une personne dont le revenu est inférieur à 60 % du revenu médian national. Ainsi, une personne peut ne pas être pauvre selon les critères mondiaux mais être considérée pauvre dans un pays riche parce qu'elle est fortement exclue du niveau de vie moyen.

Cela mesure bien l'exclusion sociale et prend en compte le contexte du pays mais a des limites puisque la pauvreté peut rester stable même si tout le monde s'enrichit ou s'appauvrit dans les mêmes proportions.

3. La pauvreté multidimensionnelle :
une approche devenue importante depuis les travaux de l'économiste Amartya Sen
L'idée est qu'être pauvre ne signifie pas seulement manquer d'argent, mais être privé de capacités fondamentales. L'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM), développé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Université d'Oxford tient compte de plusieurs dimensions concernant la santé (nutrition, mortalité infantile), l'éducation (durée de scolarisation, fréquentation scolaire), les conditions de vie (accès à l'électricité et à l'eau potable, la qualité du logement, les combustibles de cuisson et les biens de base).
Une personne peut être considérée pauvre même si son revenu dépasse le seuil monétaire, si elle cumule plusieurs privations.
Cela permet une vision beaucoup plus complète et mieux adaptée aux pays en développement. Mais c'est plus complexe à calculer et le choix des dimensions et des pondérations peut être discuté.

4. La pauvreté en conditions de vie :
une mesure qui s'intéresse directement aux privations concrètes
On observe par exemple si les ménages peuvent chauffer correctement leur logement, remplacer son mobilier si nécessaire, partir en vacances, faire face à une dépense imprévue et avoir une alimentation suffisante.
Cette approche est largement utilisée par les instituts statistiques européens, elle permet de mesurer directement ce que les gens peuvent réellement faire ou posséder.

5. La pauvreté subjective :
prendre en compte le ressenti et les normes sociales
Ici, on demande directement aux individus comment ils perçoivent leur situation. Deux personnes disposant du même revenu peuvent avoir des perceptions différentes de leur niveau de pauvreté.

6. La pauvreté alimentaire :
une approche souvent utilisée par la FAO et les organisations humanitaires
Elle se concentre sur la capacité à satisfaire les besoins nutritionnels en utilisant des indicateurs de sous-alimentation, de malnutrition, de retard de croissance chez les enfants ou d'insécurité alimentaire.

7. Les indicateurs de vulnérabilité à la pauvreté :
une approche très utilisée dans les études sur les effets du changement climatique ou des crises économiques.
On ne mesure plus seulement la pauvreté actuelle, mais le risque de devenir pauvre. En prenant en compte l'absence d'épargne, la précarité de l'emploi, l'exposition aux catastrophes climatiques ou l'absence de protection sociale.

Les chercheurs considèrent aujourd'hui qu'aucun indicateur ne suffit à lui seul.
Une personne peut :

- Avoir un revenu au-dessus du seuil de pauvreté mais ne pas avoir accès à l'eau potable
- Avoir un revenu faible mais bénéficier de services publics de qualité
- Ne pas être pauvre aujourd'hui mais être extrêmement vulnérable à un choc économique.

C'est pourquoi les grandes organisations internationales (Banque mondiale, PNUD, OCDE, Union européenne) combinent de plus en plus des indicateurs monétaires, multidimensionnels et sociaux pour appréhender la pauvreté dans toute sa complexité.

Les pays ne font pas tous les mêmes choix.
Derrière les statistiques de pauvreté se cachent en réalité des conceptions politiques et sociales différentes de ce qu'est une « vie décente ».



Les États-Unis :
une approche historiquement absolue

Les États-Unis utilisent encore principalement un seuil de pauvreté absolu mis au point dans les années 1960 par l'économiste Mollie Orshansky.

L'idée était simple : calculer le coût minimum d'une alimentation jugée suffisante puis multiplier ce montant pour estimer les besoins d'un ménage. Le seuil varie selon la taille et la composition de la famille, puis est actualisé par l'inflation.
Par exemple, une famille peut être considérée pauvre même si son revenu représente plus de 60 % du revenu médian national.

Depuis 2011, les États-Unis publient aussi une Supplemental Poverty Measure (SPM) qui ajoute les aides alimentaires, les aides au logement, certains crédits d'impôt et retranche les impôts, frais médicaux et frais de garde d'enfants, donnant la priorité à la capacité à satisfaire des besoins minimaux et accordant moins d'importance à la comparaison avec le niveau de vie moyen de la société.



Le Royaume-Uni :
deux mesures simultanées

Le Royaume-Uni est un cas particulièrement intéressant car il publie à la fois la pauvreté relative revenu inférieur à 60 % du revenu médian de l'année considérée et la pauvreté absolue revenu inférieur à 60 % du revenu



L'Union européenne :
une approche relative

L'Union européenne a fait un choix très différent. L'indicateur principal de pauvreté monétaire est le risque de pauvreté " défini comme un revenu inférieur à 60 % du revenu médian national équivalent. La logique réside dans le fait que la pauvreté est une forme d'exclusion sociale.
Ainsi une personne gagnant 1 200 € par mois peut être considérée pauvre dans un pays riche et la même personne pourrait ne pas être considérée pauvre dans un pays plus pauvre.

L'UE considère également que la pauvreté est multidimensionnelle et utilise l'indicateur AROPE (At Risk of Poverty or Social Exclusion), qui combine pauvreté monétaire, privation matérielle et sociale et faible intensité de travail du ménage.

Le choix européen réside dans le fait que la pauvreté est d'abord pensée comme une question de participation à la société et qu'une importance est accordée aux inégalités relatives.



Les pays nordiques :
une approche élargie du bien-être

Les pays comme la Suède, le Danemark ou la Finlande utilisent les indicateurs européens, mais les débats publics et les politiques sociales portent souvent davantage sur les conditions de vie, l'accès aux services publics, le logement, l'emploi et l'éducation.

Ainsi, une baisse de la pauvreté monétaire n'est pas nécessairement considérée comme suffisante si les inégalités d'accès aux services augmentent. La pauvreté est vue comme une limitation des capacités de participation à la société plus que comme un simple manque de revenu.

médian d'une année de référence, corrigé de l'inflation.

Cela permet de répondre à deux questions différentes : les pauvres se rapprochent-ils ou s'éloignent-ils du reste de la société ? Et leur niveau de vie réel progresse-t-il ou régresse-t-il ?

Le choix britannique réside dans la combinaison d'une vision de l'exclusion sociale et d'une vision sur les besoins matériels.

Les pays en développement :
des approches nationales très diverses

La plupart des pays disposent de leur propre seuil national de pauvreté.
Par exemple : l'Inde calcule un panier de biens essentiels adapté à son contexte national, le Brésil utilise à la fois des seuils monétaires et des programmes ciblés sur les ménages pauvres, l'Afrique du Sud publie plusieurs seuils correspondant à différents niveaux de besoins (alimentation seule, besoins essentiels, seuil supérieur).

Le choix est souvent pragmatique : adapter la mesure aux prix et aux habitudes de consommation du pays.

GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

La Banque mondiale compare les pays entre eux

La Banque mondiale a choisi une logique encore différente.

Pour comparer tous les pays du monde, elle utilise une ligne internationale de pauvreté exprimée en parité de pouvoir d'achat (PPP). Jusqu'en 2025, le seuil de référence était 2,15 $ par jour (PPP 2017). Depuis juin 2025, il a été révisé à 3,00 $ par jour (PPP 2021).

La Banque mondiale publie également des seuils pour les pays à revenu intermédiaire, une mesure de pauvreté sociétale (relative) et une mesure multidimensionnelle de la pauvreté. Cela pour permettre les comparaisons internationales et ne pas remplacer les seuils nationaux.

LA CITATION

« Mal nommer un objet, c'est ajouter au malheur de ce monde »
Sur une philosophie de l'expression, 1944

Albert Camus
Philosophe français

SUR LE TERRAIN

Le rôle de l'INSEE sur le terrain, en coopération avec les commissaires à la lutte contre la pauvreté

En Pays de la Loire :
L'Insee, un partenaire essentiel pour mieux comprendre la pauvreté dans les territoires



Depuis plusieurs années, le Commissariat à la lutte contre la pauvreté des Pays de la Loire s'appuie sur l'expertise de l'Insee pour mieux connaître les réalités sociales et territoriales de la région. Ce partenariat repose sur une conviction commune : pour agir efficacement contre la pauvreté, il faut d'abord pouvoir la mesurer, la localiser et en comprendre les multiples dimensions.

Grâce à ses données statistiques, à ses capacités d'analyse et à sa connaissance fine des territoires, l'Insee apporte un éclairage indispensable à la conception et au suivi des politiques publiques. Les travaux menés en partenariat ont ainsi permis d'étudier la pauvreté monétaire, les effets de la redistribution, les situations des familles monoparentales, les parcours après une séparation, les travailleurs pauvres ou encore l'exposition à la pauvreté des seniors.

Cette collaboration a également donné lieu à des productions structurantes, comme le Panorama de la pauvreté dans les Pays de la Loire, véritable atlas permettant d'identifier les disparités entre territoires et différents profils de ménages en situation de pauvreté.
Au-delà des publications et de leur présentation dans divers évènements régionaux, ces données constituent des outils d'aide à la décision. Elles permettent de partager un diagnostic objectif avec les collectivités, les services de l'État et l'ensemble des acteurs de la lutte contre la pauvreté, d'identifier les besoins et de mieux cibler en mettant par exemple en œuvre des pactes locaux des solidarités sur des thématiques jugées prioritaires ou des publics cibles dans des territoires en infra-départemental.

C'est toute la valeur de ce partenariat : transformer la donnée territoriale en connaissance partagée, puis cette connaissance en leviers d'action au plus près des réalités vécues.

En savoir plus
Insee - Statistiques et études pauvreté en Pays de la Loire

En Occitanie :
Un partenariat durable avec l'Insee et qui a de l'avenir !



Katia Le Goaziou, directrice régionale adjointe de l'Insee présente en mars 2026 à la DIPLP les travaux régionaux de l'Insee en Occitanie

En Occitanie, les partenariats entre l'Insee et la commissaire à la lutte contre la pauvreté sont solidement ancrés et se manifestent par de nombreuses actions. Par des écrits communs afin de mieux outiller les acteurs en charge des politiques publiques et d'informer les citoyens. On peut citer l'exemple d'un diagnostic du territoire préalable au Pacte des Solidarités en 2023 [1].

Ces écrits communs prennent aussi la forme d'une publication annuelle d'un tableau de bord d'indicateurs régionaux et départementaux sur les principaux minima sociaux, l'accès aux soins, le recours à l'hébergement d'urgence et la précarité financière, et d'une étude thématique en partenariat. Année après année, ces études constituent autant d'approches différentes de la pauvreté : conditions de vie des étudiants, pauvreté des enfants, quartiers prioritaires ou encore impact des séparations sur les familles [2].

Des actions de pédagogie visent aussi à éclairer les problématiques territoriales et à faire connaître les données mobilisables : conférences avec la Plateforme de l'Observation Sociale d'Occitanie [3], tables rondes lors des conférences de lutte contre la pauvreté (sur les familles monoparentales en 2025) ou lors des journées sur la transition écologique juste (2025).

L'Insee Occitanie contribue aussi au réseau national à qui il a présenté sources et méthodes statistiques relatives à la pauvreté (seuil de pauvreté, pauvreté en conditions de vie et approches subjectives) lors du séminaire des commissaires en mars 2026, dans le cadre des réflexions sur les objectifs de réduction de la pauvreté à 10 ans.

En savoir plus :

[1] « Panorama de la pauvreté en Occitanie : une pauvreté plus répandue, renforcée par les situations familiales », Insee Dossier Occitanie n°20, octobre 2023.

[2]
- « Une approche de la précarité en Occitanie – tableau de bord édition 2026 », Insee dossier Occitanie n°30, juin 2026
- « Le logement, une dimension centrale des conditions de vie des étudiants en Occitanie », Insee Analyses Occitanie n°169, juin 2026
- « Après une séparation, les femmes font face à davantage de difficultés que les hommes », Insee Analyses Occitanie n°158, janvier 2025.
- « Des conditions de vie disparates pour les enfants d'Occitanie », Insee Analyses Occitanie no146, février 2024.

[3] Replays de la plateforme d'observation sociale disponibles en ligne :
- Politique de la ville : nouveaux QPV et trajectoires résidentielles en Occitanie, mai 2025
- Quand travailler ne suffit pas : zoom sur les travailleurs pauvres, avril 2023
- Impact de la crise sanitaire pour les bénéficiaires des prestations sociales en Occitanie, déc 2021

En Guadeloupe :
Un partenariat exemplaire au service de la lutte contre l'illettrisme



En septembre 2025, l'État, le conseil départemental de la Guadeloupe, l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme) et l'INSEE ont uni leurs forces pour publier l'Atlas de l'illettrisme en Guadeloupe, un outil stratégique inédit signé dans le cadre du Contrat local des solidarités.

Ce partenariat s'appuie sur une collaboration technique de premier plan : l'ANLCI et l'INSEE ont conjointement intégré un module de mesure des compétences de base à l'enquête nationale Formation tout au long de la vie (FLV), menée entre septembre 2022 et mars 2023 auprès de 1 000 Guadeloupéens. Cette extension d'échantillon en outre-mer, réalisée avec l'appui de la DEPP du ministère de l'Éducation nationale, a permis d'obtenir des données statistiquement robustes et inédites pour le territoire.

Les résultats sont éloquents : 19 % des 18-64 ans sont en forte difficulté avec les compétences de base, soit 38 000 personnes, un taux deux fois supérieur à l'Hexagone.

Au-delà du diagnostic, cette alliance institutionnelle se traduit en actions concrètes : convention de partenariat État-ANLCI-Département (renouvelée en 2022), financement du DU FFASILL pour former les professionnels (contrat local des solidarités), et création en 2023 d'un Observatoire de l'illettrisme et de l'illectronisme au sein de l'ANLCI.

Comme le souligne la directrice de l'ANLCI, Cécile Jaffré, cet atlas incarne la conviction que « comprendre pour mieux agir » nécessite une mobilisation coordonnée entre acteurs publics, chacun apportant son expertise : l'État et le Département leur portage politique, l'INSEE sa rigueur statistique, l'ANLCI son expertise de terrain.

En savoir plus :
Site de la préfecture de Guadeloupe.

Pour information, la collaboration avec les équipes de l'INSEE et l'Observatoire de l'illettrisme et de l'illectronisme a également permis de produire :
- Les chiffres clés pour la Guadeloupe
- Les fiches départementales recensant les facteurs de risques

Ces données ont été utilisées par la DEETS Guadeloupe pour déployer le dispositif « première marche » à partir de septembre 2026.

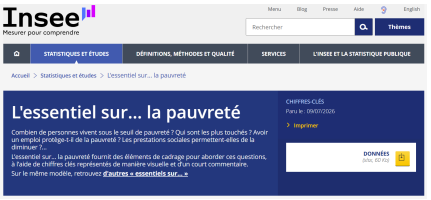
Si vous souhaitez nous faire connaitre une initiative innovante dans votre territoire :

Ecrivez-nous

L'AGENDA DE LA DELEGUEE INTERMINISTERIELLE, Anne Rubinstein

- **5 octobre :** Audition de la Cour des Comptes sur la mise en œuvre de la loi EGALIM pour la restauration collective
- **9 octobre :** Audition par le Conseil de l'intelligence artificielle et du numérique (CIANum) sur le développement du numérique et de l'intelligence artificielle et leurs impacts sur la société, l'économie et les territoires
- **13 octobre :** Participation aux rencontres nationales TAPAJ
- **14 octobre :** Participation à un évènement de l'association Agence nouvelle des solidarités actives sur la participation des personnes concernées aux enjeux d'innovation sociale
- **15 octobre :** Déplacement dans les Hauts de France pour participer à la journée régionale sur la lutte contre la pauvreté et la réussite éducative
- **16 octobre :** Participation à la réunion du comité interservices des politiques de jeunesse
- **20 octobre** : Rencontre nationale des acteurs de l'expérimentation Campus Zéro Non-Recours organisée par la DIPLP et de la DGESIP
- **22 et 23 octobre :** Déplacement à Valence pour participer aux Journées nationales de la Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- **29 octobre :** Rencontre avec Claire Thoury, Présidente du Conseil économique, social et environnemental (CESE)

POUR ALLER PLUS LOIN



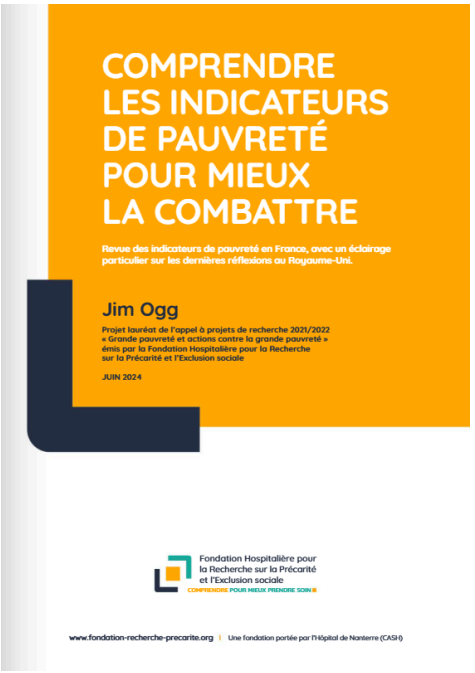
« L'essentiel sur… la pauvreté », Insee, 2026.

En savoir plus



En finir avec les idées fausses sur la pauvreté, I. Motrot, Éditions Quart Monde x L'Atelier, 2026.

En savoir plus



J. Ogg,
Comprendre les indicateurs de pauvreté pour mieux la combattre,
Fondation Recherche Précarité, 2024.

En savoir plus



J. Blasco, C. Carbonnier, M. Pucci Porte, X. Godinot, H. Martin,
« Définitions et mesures de la pauvreté »,
Débats du LIEPP n°6, 2022.

En savoir plus



Quiz, ATD Quart Monde
Les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté

En savoir plus

Vous avez un point de vue à partager ?

Contactez-nous

Retrouvez les Newsletters précédentes



avril 2024



mai 2024



juin 2024



juillet 2024



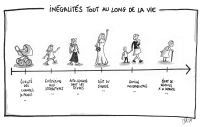
août 2024



septembre 2024



octobre 2024



novembre 2024



décembre 2024



janvier 2025



février 2025



mars 2025



avril 2025



mai 2025



juin 2025



juillet 2025



septembre 2025



octobre 2025



novembre 2025

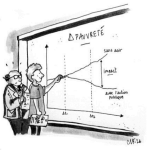


décembre 2025











janvier 2026 février 2026 mars 2026 avril 2026

mai 2026



juin 2026



juillet 2026



septembre 2026

Retrouvez-nous sur

S'inscrire à la newsletter

La Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP)

14 Avenue Duquesne, 75007 Paris

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

Se désinscrire